



ELECTION PRESIDENTIELLE 2022

Marine Le Pen, Rassemblement National

Ce questionnaire rédigé par le Comité national des pêches et des élevages marins s'adresse aux candidats à l'élection présidentielle 2022 et a pour but de recueillir leurs positionnements et leurs propositions pour défendre les intérêts de la pêche et de l'aquaculture française, sur le plan national, européen et international.

Les résultats de ce questionnaire seront rendus publics sur le site du comité et nourriront des réflexions des membres à l'approche de l'élection présidentielle.

I. Gouvernance de la pêche au niveau français et européen

Question 1. Une gouvernance efficace de la pêche et de l'aquaculture par les pouvoirs publics nécessite de prendre en compte simultanément différents enjeux. Une fois élu.e, à quel ministère rattacherez-vous la pêche et l'aquaculture ?

Notre candidate, Marine Le Pen, est depuis toujours attachée à la création d'un grand Ministère d'État de la Mer et de l'Outre-Mer qui puisse disposer de tous les outils et moyens nécessaires pour valoriser cette richesse exceptionnelle qu'est notre immense domaine maritime (deuxième ZEE mondiale), et particulièrement notre filière halieutique, fleuron de notre économie et acteur essentiel de notre souveraineté alimentaire.

Question 2. La Politique commune des pêches (PCP) est l'une des politiques communes les plus intégrées de l'Union européenne. Les discussions sur l'évaluation de la PCP débiteront en 2022. Si vous êtes élu.e, quelles orientations défendrez-vous au nom de la France ?

Une association d'États pour gérer en commun la ressource est souhaitable et nécessaire. Cependant, cette gouvernance commune ne doit pas se faire sur le modèle technocratique actuel, sans aucun contrôle démocratique ni aucune possibilité pour les États de faire valoir leurs intérêts et par conséquent, les intérêts de leurs pêcheurs et aquaculteurs. Ainsi, nous réorienterons les priorités de la PCP autour de différents axes :

- 1) Une part plus importante laissée aux Nations dans la gouvernance de la PCP, comme d'ailleurs c'est en train d'être fait avec les plans stratégiques de la Politique Agricole Commune. Cela afin que les États membres exercent un contrôle plus important puisque contrairement à un commissaire européen, un gouvernement est issu du suffrage universel. Une nation doit pouvoir définir quels types de navires étrangers elle autorise, ou non, à pêcher dans ses eaux. Cette mise en commun totale des eaux qui se pratique aujourd'hui n'est pas à l'avantage des pêcheurs artisanaux dont les pratiques sont pourtant les moins nuisibles pour l'écosystème marin et qui, en dehors de certaines zones précises, restent près de leurs rivages et dans nos eaux territoriales.
- 2) La PCP ne doit plus être une usine à normes destinée à espionner les pêcheurs. C'est essentiel car dans le cas contraire, cela induit une vision totalement bureaucratique de la mer et de la pêche. La Commission cherche actuellement à produire des normes, et les faire appliquer ; pour se faciliter la tâche, elle cherche donc à concentrer l'outil productif pour avoir le moins de navires possibles à faire inspecter, et souhaite obliger tous les bateaux à s'équiper de caméras.
- 3) Si Marine Le Pen est élue, cette pensée-là n'aura plus droit de cité vis-à-vis de nos pêcheurs. Nous comptons partir de la mer, des pêcheurs et de la ressource, et pas d'un règlement décidé à Bruxelles.

Question 3. Le départ du Royaume-Uni de l'Union européenne a durement impacté les pêcheurs français, privés pour certains de toute certitude sur la poursuite de leur activité. Quelles modalités de gouvernance et de gestion des zones et des ressources partagées défendrez-vous pour faire valoir les droits des pêcheurs français dans ce nouveau contexte, notamment pour l'après 2026 ?

Il paraît d'abord utile de rappeler ce constat : l'Accord de commerce signé il y a un an entre le Royaume-Uni et l'Union européenne, négocié par le commissaire européen Michel Barnier, a complètement sacrifié les intérêts de la pêche française, et surtout de la pêche artisanale, au profit de l'industrie allemande. Mal ficelé, laissant la voie ouverte à tous les quiproquos, il a débouché sur la surréaliste bataille des licences de pêche, toujours pas résolue aujourd'hui et pénalisant fortement l'activité des pêcheurs de la façade nord.

En premier lieu, il serait temps que la Commission européenne et le gouvernement français montrent qu'ils ont vraiment envie de défendre la cause des pêcheurs français. Cela ne semble pas être le cas lorsque l'on sait que tous deux ont assumé le choix de ne pas transmettre les demandes jugées « problématiques » aux autorités britanniques, faisant là preuve d'une autocensure tout à fait étonnante. Autre fait déroutant, la ministre de la pêche Annick Girardin a annoncé un vaste plan de sortie de flotte, en partie financé avec la réserve d'ajustement au Brexit. L'usage originel de ce fonds européen est d'accompagner les pêcheurs face aux difficultés pour soutenir leur pérennité, mais visiblement le Gouvernement actuel préfère le détourner pour détruire les bateaux et les droits de pêche qui les accompagnent. Il faudra au contraire établir si nécessaire un rapport de force avec les Britanniques, y compris en usant des possibilités de l'Accord d'agir sur des pressions commerciales, vitales pour l'économie du Royaume-Uni.

Les circuits de transmission des dossiers sont trop complexes. La France doit avoir une habilitation pour participer directement à la suite de toutes les négociations avec le Royaume-Uni en matière de pêche, sans passer par l'intermédiaire de la Commission. Le contact avec les îles anglo-normandes, notamment, doit être direct.

Au-delà de la question des licences, on saisit mal ce que le Gouvernement envisage pour la pêche dans les eaux britanniques après juin 2026. À moyen terme, la priorité est d'anticiper ce grand saut dans

l'inconnu et de préparer les négociations difficiles qui s'annoncent avec les Britanniques sur les quotas. Il faudra rassembler les États-membres européens concernés pour imposer aux Britanniques la pluri annualité des quotas après 2026, et refuser toute commercialisation des licences. Pour que cette demande aboutisse, le plus stratégique serait de conditionner cette demande à l'accès des bateaux britanniques à nos ports pour la débarque de poissons, comme cela existe pour d'autres États tiers à l'Union européenne.

II. Promouvoir une pêche et une aquaculture françaises combinant durabilité et rentabilité

Conforter la place de la pêche dans l'économie bleue

Question 4. L'économie bleue implique de multiples usages de l'espace maritime - des activités touristiques jusqu'au fret. La pêche est dans ce contexte un acteur contribuant au développement des territoires littoraux. Comment garantirez-vous aux pêcheurs qu'ils y conserveront une place majeure ?

D'abord, en garantissant que toutes les activités qui nuisent aux possibilités de pêche et qui ne sont pas indispensables à notre pays, s'arrêtent. Nous parlons-là, en particulier, des éoliennes en mer qui sont en train de détruire notre écosystème marin. Nous ne sommes cependant pas fermés aux recherches concernant d'autres énergies prometteuses comme l'utilisation du courant marin, mais à titre strictement expérimental et de façon limitée.

Il faut ensuite poser un constat : les politiques conduites depuis des années ont pour conséquence que les professionnels de la pêche sont maintenant loin derrière le tourisme en termes d'importance économique dans l'économie littorale. Nous sommes très loin des années 1970-1980 où la pêche faisait jeu égal dans le rapport de force et pouvait peser sur les décisions politiques. C'est un grand dommage. Nous pensons donc en premier lieu que nos politiques, qui redonneront des perspectives économiques à la pêche, permettront d'assurer un usage plus équilibré du littoral pour la simple et bonne raison que la pêche pèsera plus lourd dans la balance. Il faudra également veiller à la prise en compte de la spécificité de la pêche ultramarine dans les décisions qui la concerne.

Plus simplement, les pêcheurs sont des acteurs essentiels de la souveraineté alimentaire de la France, et de la valorisation de son espace maritime gigantesque est actuellement délaissée. Tout comme les agriculteurs qui entretiennent nos campagnes, les pêcheurs connaissent la mer et la pratiquent, bien souvent depuis plusieurs générations. À ce titre, leurs représentants devront systématiquement avoir un siège dans toutes les grandes décisions que prendra le futur gouvernement de la France dans les orientations de sa politique maritime.

On observe de plus en plus une dérive de la privatisation des océans, via des associations environnementalistes derrière lesquelles se cachent des grands financiers. La France luttera contre ce phénomène par l'établissement d'un fond souverain bleu qui aura pour but d'empêcher les spéculateurs de s'approprier notre bien commun qu'est notre ZEE.

Question 5. Les chantiers éoliens offshore se multiplient sur l'ensemble des façades maritimes françaises, réduisant progressivement les zones de pêche, sans que les pêcheurs ne soient suffisamment consultés en amont ou leurs avis pris en compte. Quelle est votre position sur ce sujet ? Comme ferez-vous coexister activités de pêche et développement des énergies marines renouvelables ? Quelles garanties pouvez-vous apporter aux pêcheurs quant à la bonne cohabitation de ces activités à des niveaux compatibles avec les enjeux socio-économiques ?

Sous l'impulsion de l'Union européenne et son chimérique « Pacte vert », la France doit prendre le pas en matière d'éolien offshore bien qu'elle soit capable de produire suffisamment d'énergie décarbonée grâce à son vaste parc nucléaire. Ces gigantesques parcs éoliens en mer, dont la construction est prévue ou a déjà commencé sur les façades nord et ouest de la France, représentent une menace pour la ressource halieutique et chassent les pêcheurs de leurs espaces de travail. On citera en exemple le cas de la Baie de Saint-Brieuc, zone classée Natura 2000 mondialement célèbre grâce à ses coquilles Saint-Jacques, où les débuts des travaux ont déjà occasionné dans cet espace précieux et fragile plusieurs fuites de liquide chimique.

Il faut en finir avec le mythe selon lequel l'éolien serait une énergie écologique. Marine Le Pen présidente de la République refusera tout nouveau projet éolien, marin comme terrestre, parce qu'il s'agit d'une énergie peu fiable, peu rentable, coûteuse, dont l'impact esthétique et environnemental est négatif. Elle imposera un moratoire sur tous les projets en cours et s'attèlera au démantèlement des parcs éoliens existants.

Pour le reste des énergies marines renouvelables, il faudra voir au cas par cas. Nous n'entreprendrons pas de projets susceptibles de porter un coup à la pêche déjà bien éprouvée par le Brexit et le Covid.

Gérer durablement la ressource

Question 6. Les professionnels du secteur sont désireux d'acquérir des outils toujours plus sélectifs et efficaces d'un point de vue énergétique. Que prévoyez-vous afin de soutenir la R&D en la matière et pour accompagner les pêcheurs dans cette transition ?

Un grand plan national de modernisation et de renouvellement de la flotte qui s'articulera autour des axes suivants :

L'efficacité énergétique des navires. Les pêcheurs sont particulièrement soumis aux fluctuations des cours mondiaux du pétrole à cause de l'ancienneté de leurs navires, qui sont étudiés pour fonctionner sur un modèle de consommation datant de l'époque où un baril de pétrole était inférieur à 50 dollars. Ce monde-là n'existe plus, la viabilité économique des navires passe donc par une adaptation à la nouvelle donne énergétique.

Favoriser le confort de l'équipage en évitant la promiscuité dans les navires. Cette promiscuité, par exemple, retient nombre de femmes qui voudraient bien s'enrôler dans les métiers de la mer.

Il est également nécessaire que les pêcheurs ne soient pas ruinés avant d'avoir pu achever leur transition énergétique, c'est une des raisons pour lesquelles nous sanctifierons l'exonération de TVA et de TICPE pour les navires de pêches sur les carburants. Tout doit être fait pour permettre aux pêcheurs de dégager de la marge financière pour des investissements utiles.

Question 7. Malgré leur observation quotidienne de l'état des stocks et des milieux, les remontées et analyses des pêcheurs sont insuffisamment prises en compte lors de l'élaboration des politiques européennes de gestion des ressources maritimes. Quelles actions mènerez-vous pour associer plus étroitement les professionnels de la pêche à ces politiques ?

Dans les négociations il ne faut pas laisser la représentation des petits pêcheurs aux industriels de la pêche. Les intérêts sont différents. Il en résulte donc la nécessité d'inclure une plus forte représentation des associations des petits pêcheurs aussi bien aux échelons nationaux que dans les groupes de travail de la Commission européenne qui participent à l'élaboration de la PCP.

Question 8 : Dans la mesure où l'expertise et la recherche halieutique en France sont inégalement développées sur les territoires, quelle politique entendez-vous mettre en œuvre ? Quelle devrait être, selon vous, la relation entre les professionnels et les scientifiques ?

La politique de la France en matière de gestion des stocks reposera sur la coopération étroite de deux parties : L'Ifremer, qui est notre joyau de recherche scientifique marine français et dont les crédits ont été gravement mis à mal par les politiques d'austérité. Nous intensifierons le maillage de son implantation, particulièrement dans les territoires ultramarins, afin de permettre une recherche performante. Ensuite, ce sont naturellement les professionnels de la mer, qui devront travailler en étroite collaboration avec l'Ifremer, et qui devront systématiquement être associés à ses avis. Il n'y a pas, pour nous, d'opposition entre l'économie et la science ; il n'y a pas d'un côté les scientifiques et de l'autre les professionnels. Il faut une approche commune des problèmes qui parte de la réalité du terrain.

Question 9. La Commission européenne a fixé pour objectif de protéger 30% d'aires marines d'ici à 2030, avec 10 % en zone de protection stricte (ZPS), où la conduite d'activités humaines, même ancestrales, serait interdite. Comment comptez-vous atteindre ce dernier objectif sans impacter drastiquement les activités de pêche ? Comment devrait s'articuler les ambitions et objectifs environnementaux européens avec ceux propres au secteur de la pêche ?

Cet objectif est irréaliste, il faudra tout reprendre depuis le départ, afin d'élaborer une politique crédible qui tienne compte aussi bien de l'impératif environnemental que des préoccupations légitimes des hommes et des femmes qui vivent de la mer et à qui on ne peut pas ainsi continuer de réduire la part de leur outil de travail - c'est à dire la mer- qu'ils peuvent utiliser.

Question 10. Les flottes qui opèrent dans les eaux de la Méditerranée font face à des défis spécifiques. Quelles politiques mettrez-vous en place pour les soutenir ?

Avec le plan West Med, l'Union européenne poursuit son saccage de notre flotte chalutière. 40% de jours de sortie en mer en moins sur 5 ans, c'est plonger les chalutiers bien en-dessous du seuil de rentabilité, qui, lui, ne cesse d'augmenter en même temps que le prix du carburant. L'avenir des 58 chalutiers français de Méditerranée en est gravement compromis. Dans le même temps, de nouvelles mesures frappent les palangriers et des quotas apparaissent sur certaines espèces de crevette.

Là encore, il est d'abord nécessaire de redéfinir une approche globale du problème. Pendant des années on nous a expliqué que la surpêche était un fléau en Méditerranée, et il l'a sans doute été, mais de plus en plus d'études, de statistiques et d'analyses montrent que le problème de la Méditerranée, c'est la pollution tellurique. On a voulu mettre pendant longtemps sur le compte des pêcheurs le désastre écologique qui se joue en Méditerranée, alors qu'on a laissé des navires japonais y faire de gros dégâts sans aucun contrôle pendant des années, et qu'on laisse aujourd'hui certains pays de la rive sud de la Méditerranée, notamment la Turquie, rejeter leurs déchets de l'industrie textile dans la mer sans réagir. Nous dirons donc clairement qu'avant d'accuser les pêcheurs nous mettrons au pas les industries et les pays qui massacrent la Méditerranée.

III. Développer le plein potentiel de la pêche et de l'aquaculture

Renforcer l'attractivité du secteur

Question 11. La pêche fait face à un véritable défi générationnel, mettant en péril la pérennité de la filière. Quelles mesures et moyens, notamment en termes de communication, de formation ou de suivi des jeunes entrants, emploieriez-vous pour renforcer l'attractivité du métier de pêcheur auprès des jeunes générations et assurer le renouvellement des effectifs ?

On ne saurait prétendre attirer des jeunes dans un métier difficile, exigeant et ayant un fort impact sur la vie familiale sans perspective solide d'avenir. Le problème essentiel est donc, d'abord, de rendre sa juste place aux pêcheurs, tout comme aux agriculteurs, dans notre société. C'est un problème de politique générale avant d'être un souci de génération. Notre domaine maritime doit être remis en valeur. Nos pêcheurs doivent bénéficier de politiques et de mesures stables qui leur permettront de faire des investissements sans avoir à s'inquiéter de la fluctuation du cadre légal et réglementaire. Sans cela, il ne peut y avoir aucun espoir d'attirer des jeunes. Une fois cette stabilité ancrée, nous verrons les jeunes revenir s'enrôler dans ces métiers.

Dès lors des mesures spécifiques seront être mises en place :

- 1) Il faut casser l'image négative des métiers de la mer dans notre jeunesse. Ce sont des métiers qui peuvent être rémunérateurs avec une forte demande de recrutement et, sous réserve que l'on mène la bonne politique, un avenir très favorable. Dans une grande politique maritime de la France où l'océan devient notre nouvelle frontière, le besoin de pêcheurs, d'explorateurs des fonds marins, de scientifiques et de gens très formés sera indispensable. Nous devons offrir à cette jeunesse en mal d'absolu de Nouvelles Grandes Découvertes.
- 2) Le nombre de lycées professionnels maritimes devra être augmenté afin de faire face au besoin de jeunes formés pour repenser notre rapport à l'économie maritime et la mise en valeur de notre ZEE. Parallèlement, nous devons aussi créer des filières universitaires et des passerelles post baccalauréat pour former les acteurs de l'économie maritime de demain. Une politique de formation continue plus intense et mieux structurée devra être mise en place afin d'assurer à la France le personnel le plus qualifié possible.
- 3) Sur le plan de la fiscalité, Marine Le Pen propose l'exonération de l'impôt sur le revenu et de l'impôt sur les sociétés pour les jeunes de moins de 30 ans, ce qui facilitera grandement pour les jeunes de s'établir patron pêcheur.

Question 12. De plus en plus de bateaux de pêche sont immobilisés le long du quai, faute d'équipage. Quelles solutions de court terme envisagez-vous pour permettre aux entreprises de pêche de faire face à cette pénurie de main d'œuvre ?

D'abord, tous les patrons pêcheurs bénéficieront de la proposition de notre candidate du gel des cotisations sociales pour toute hausse de salaire de 10% jusqu'à 3 SMIC, ce qui leur permettrait d'augmenter les salaires et donc l'attractivité des emplois de pêcheurs.

Il faut ensuite évaluer les relations entre les patrons pêcheurs et Pôle Emploi afin de mieux connaître l'origine des difficultés de recrutement : refus de postulation, offres peu lisibles ou inaccessibles... ?

L'État soutiendra les patrons pêcheurs qui feront l'effort de former demandeur d'emploi qui accepterait un poste sans être formé, notamment par une réduction de l'impôt sur les sociétés.

Question 13. Les conditions d'emploi des marins pêcheurs dans les différents Etats membres de l'Union Européenne, et plus encore évidemment, au niveau mondial, sont très différentes et sources de concurrence déloyales. Quelles évolutions entendez-vous défendre pour rétablir des conditions de concurrence équitables ?

Nous sommes des adversaires résolus du *dumping* social. Tout navire battant pavillon d'un pays étranger et ayant des équipages soumis à des législations trop éloignées de la législation française devront payer des droits de pêche dissuasifs et modulables dédiés à un fonds administré par les professionnels de la pêche et dont les objectifs seront décidés par les Organisations Professionnelles.

Il est également nécessaire d'avoir une législation qui permette un étiquetage et une information du consommateur plus précise et complète pour que l'acte d'achat soit éclairé.

La commande publique privilégiera la commande locale de produits français. Les collectivités et les administrations doivent faire preuve de patriotisme économique.

Question 14. Quels dispositifs prévoyez-vous pour accompagner ces jeunes pêcheurs à développer leurs activités ?

L'attractivité du secteur repose ainsi sur la qualité de son dispositif de formation, mais aussi sur la valorisation auprès des jeunes et du grand public des valeurs attachées à cette profession. L'objectif, ici, est de faciliter l'accession de jeunes patrons à la propriété de navire dans le cadre d'une transmission progressive de la propriété et de l'accompagner dans son projet.

Il faut savoir que, de tous les fonds structurels d'investissements européens, le FEAMP(A) est le plus sous-utilisé par la France. Au cours de la période 2014-2020, sur une enveloppe FEAMP de 588 millions d'euros, moins de la moitié de cette somme faisait l'objet d'un engagement juridique fin 2019. Beaucoup de professionnels du secteur de la pêche et de l'aquaculture français, et notamment les jeunes, auraient pu être bénéficiaires potentiels de ces sommes et en ont raté l'occasion du fait que le FEAMP s'est révélé trop difficile d'accès (montages trop compliqués à réaliser, manque de suivi et d'encadrement des dossiers, insécurité juridique des opérateurs, etc.).

Au lieu de tenter de légiférer en faveur d'une meilleure utilisation de ces fonds avec le nouveau FEAMPA 2021-2027, la Commission européenne a décidé d'en compliquer encore l'accès. Elle a en effet proposé un acte délégué définissant la recevabilité des demandes de financement FEAMPA émanant du secteur de la pêche. Or, cette nouvelle proposition - par ailleurs récemment refusée par le Parlement européen - renforcerait drastiquement et sans explication les conditions d'irrecevabilité des demandes soumises par les pêcheurs. Nous ferons tout à l'inverse pour faciliter l'accès de nos pêcheurs aux fonds européens qui leur sont dédiés.

Question 15. Plus spécifiquement, quelles mesures prévoyez-vous pour faciliter la transmission et l'acquisition des navires ?

Il est nécessaire de maintenir les aides au rachat et à la rénovation pour les pêcheurs de moins de 40 ans qui souhaitent faire l'acquisition d'un navire. Par ailleurs, pour toute transmission d'une entreprise de pêche qui n'armerait qu'un seul navire, nous proposons d'inclure un régime dérogatoire à l'article 787C du Code des Impôts qui permettrait de sortir tout ou partie de la valeur du navire de pêche de la prise en compte de la valeur de l'entreprise. Dans un contexte de hausse des prix des navires aussi bien neuf que d'occasion, cette disposition aurait deux avantages. D'abord, éviter une surfiscalisation d'un actif qui coûte aujourd'hui plusieurs centaines de milliers, et même le plus souvent, des millions d'euros. Ensuite, permettre de dégager une marge financière, si le navire transmis est trop ancien, pour en changer.

Il faut également simplifier la réglementation pour permettre l'octroi de subventions plus rapides, surtout pour l'acquisition de navires moins gourmands en énergies. Les pêcheurs doivent être en mer, et non passer leur temps à remplir des dossiers administratifs.

Question 16. Vieillissante, une partie de la flotte française est menacée d'obsolescence, dans un contexte de coût croissant de l'énergie. Quelles sont vos propositions pour soutenir la modernisation et le renouvellement des navires ?

Le vieillissement de la flotte est un problème qu'il faut traiter d'urgence, particulièrement dans les Outre-Mer. Il est nécessaire, d'abord, de porter une modification du règlement européen qui sert à calculer la jauge, afin de distinguer entre la surface qui sert à augmenter la puissance de pêche, et la surface ayant une utilité autre. Ce qui permettrait d'améliorer nettement le confort des équipages embarqués sur les navires, d'installer du matériel plus sécurisé et donc de soulager aussi bien le corps que l'esprit des pêcheurs.

Le soutien à la l'acquisition des navires doit être renforcé afin de permettre à de jeunes pêcheurs de s'installer. Il est nécessaire d'établir une prime à la casse pour les navires trop anciens et ainsi favoriser le renouvellement de la flotte.

Développer le plein potentiel de l'aquaculture

Question 17. L'aquaculture française, soumise à de stricts critères de durabilité, est un véritable atout pour nos territoires littoraux. Comment soutiendrez-vous la croissance de ce secteur ?

L'enjeu de développer une aquaculture française puissante est primordial pour la souveraineté alimentaire de notre pays. L'aquaculture prend une place de plus en plus importante même si Chine reste, de loin, le premier producteur mondial, ce pays ayant une tradition d'aquaculture plurimillénaire. La question qui se pose est de savoir quel type d'aquaculture nous voulons pour demain. Ces critères de durabilité sont essentiels pour l'émergence d'une aquaculture qui permette d'approvisionner demain la France en produits aquacoles.

L'exemple de la truite est très bon pour montrer comment la production aquacole participe à un succès économique en même temps que notre souveraineté alimentaire car il permet un substitut au saumon, souvent importé de pays d'aquaculture industrielle très polluante, comme la Norvège. L'aquaculture de poisson d'eau douce doit être promue en favorisant le développement de modèle de production intégré, comme l'aquaponie.

La France devra devenir le pôle d'excellence mondial de l'aquaculture marine intégrée, qui est le meilleur moyen de développer une productivité sans tomber dans les travers les plus néfastes de l'aquaculture industrielle. Un pôle spécifique « Aquaculture Marine Intégrée » sera créé au sein de l'Ifremer afin de développer l'innovation dans une approche pluridisciplinaire en partenariat avec le secteur privé dans un souci constant d'allier la science et l'économie. Ce pôle d'excellence travaillera sur la création de systèmes d'aquaculture marine intégrés ainsi que sur des coopérations internationales comme cela fut le cas avec les projets SEAPURA et Genesis. Ses axes de travail seront les suivants :

- 1) La pleine exploitation du caractère intégré du modèle de production pour limiter l'impact environnemental et favoriser la préservation des écosystèmes marins.
- 2) L'optimisation de la productivité des modèles intégrés et un appui technique et scientifique pour les aquaculteurs.
- 3) L'élaboration de modèles et de solutions économiquement viables « clef en main » pour des aquaculteurs.

Ce modèle fondé sur l'innovation consiste à associer l'État et les aquaculteurs. L'État s'occupera pour les entreprises qui répondent au cahier des charges de ce pôle d'excellence des démarches de dépôt des brevets, ainsi que des frais afférents, permettant ainsi aux entreprises aquacoles françaises désireuses de dessiner l'aquaculture de demain de faire ce qu'elles sont supposées faire : innover et prospérer.

Question 18. Les produits issus de l'aquaculture française se distinguent par des standards élevés de production, comment-aiderez-vous le secteur à valoriser cette exigence, notamment face aux produits d'élevage importés ?

Notre programme politique sur ce point est clair. Nous souhaitons remplacer le libre-échange par le juste échange. Cela signifie qu'en matière aquacole, les produits qui répondent à des normes de production trop différentes de celles pratiquées en France devront payer des droits de douanes modulables et remboursables.

Soutenir la pêche ultramarine

Question 19. La pêche et l'aquaculture sont des vecteurs de développement importants de l'économie française d'Outre-mer. Quelles politiques mettrez-vous en place pour répondre aux spécificités du secteur dans ces territoires ?

Nous souhaitons autant que possible favoriser une industrie de transformation moderne dans les Outre-Mer, qui puisse ainsi, dans notre logique localiste, transformer le produit de la pêche locale.

Dans les Antilles, la pollution du milieu au chlordécone, si elle ne fait aucun doute et restreint beaucoup les possibilités des petits pêcheurs, reste encore très mal étudiée. L'État, grâce à l'Ifremer, mettra les moyens pour étudier et combattre la pollution marine spécifique que constitue le chlordécone.

Le cas des pêcheurs ruinés de Saint-Pierre et Miquelon et la fin de l'industrie de transformation qui a profondément affecté l'économie de l'île en 2011 représente ce que nous ne voulons pas.

Là, plus qu'ailleurs, le plan de renouvellement de la flotte devra être rapide et intensif, particulièrement dans la pêche artisanale. En effet, le problème du vieillissement de la flotte est plus grave dans les Outre-Mer, avec un âge moyen des navires atteignant 30 ans.

Question 20. Plus que quiconque, les professionnels des DROM-COM souffrent de la pêche illégale. Comment entendez-vous lutter contre ses dérives et vous faire leur porte-voix au sein des organisations internationales ?

Nous devons appliquer une politique de tolérance zéro quant à la pêche INN (Illégale, Non déclarée et Non réglementée) particulièrement dans notre domaine maritime. C'est une question de sécurité nationale et de souveraineté. Il faut cependant s'interroger sur les causes de la prolifération de la pêche INN, particulièrement dans nos territoires ultramarins. Par une politique maritime globale visant à valoriser notre domaine maritime, nous nous attaquerons à un problème prégnant : la rupture capacitaire de la Marine Nationale qui nous empêche d'avoir la pleine maîtrise de notre ZEE. Il est également primordial de développer nos capacités de surveillance satellitaire. Notre inaptitude à stopper les irruptions, principalement sur notre joyau de Clipperton, devront cesser. Notre Marine Nationale verra son implantation dans les Outre-Mer accrue afin que les patrouilles soient plus récurrentes, particulièrement dans l'Océan Indien, puisque la zone indopacifique est un terrain stratégique majeur à l'échelle du monde.

Notre voix dans les organisations internationales ne sera crédible que si notre appareil de surveillance est crédible. À cet effet, le programme BASTISMAR sera mené à son terme.